

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Smart White Primer (Apprêt Blanc)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Revêtements et peintures, solvants, diluants.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société : Smarter Surfaces, 13 Garville Mews, Rathgar, Dublin 6, Ireland

Tél : +353 1 412 6200

E-mail : support@smartersurfaces.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél (en cas d'urgence) : +353 1 412 6200

Section 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP) :

Ingrédient à toxicité inconnue : 0%

Ingrédient à éco-toxicité inconnue : 0%

2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage :

Conseils de prudence :

- Garder hors de portée des enfants.
- Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou vêtements.
- En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin.
- Stocker dans un endroit frais et bien ventilé.
- Veiller à maintenir le conteneur hermétiquement fermé.
- Disposer du contenu en accordance avec la législation locale/nationale.

Section 3 : Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Ingrédients dangereux : Il n'y a pas d'ingrédient dans le mélange, dans la concentration applicable, qui est classifiée comme dangereuse pour la santé ou l'environnement ou sujet à une limitation d'exposition.

Section 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Général : En cas de doutes, ou de symptômes persistants, consulter un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Contact avec la peau : Enlever immédiatement tous vêtements et chaussures souillés ou éclaboussés. Ne pas utiliser de dissolvant ou diluant. Se laver immédiatement avec du savon et de l'eau. Consultez un médecin.

Contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact. Rincer l'œil avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin.

Ingestion : Ne pas faire vomir. Consultez un médecin.

Inhalation : Écarter la victime du lieu d'exposition, tout en s'assurant de sa propre sécurité durant l'opération. Garder la personne au chaud et au repos. Si respiration est irrégulière, mettre sous respirateur artificiel. Consultez un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non applicable

Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Mousse résistant aux alcools, CO₂, poudre, spray, brume d'eau.

Ne pas utiliser : Jet l'eau.

5.2 Recommendations

Un incendie produira une fumée noire dense contenant des produits de combustion dangereux.

Les produits de décomposition peuvent présenter un risque pour la santé. Un appareil respiratoire autonome approprié peut être nécessaire. Refroidir les récipients fermés exposés au feu avec de l'eau. Ne pas laisser les eaux d'extinction pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau

Section 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Ne tenter aucune action sans avoir préalablement enfilé des vêtements de protection appropriés - voir la section 8 de la FDS. Eloigner toute source d'ignition et ventiler l'espace. Exclure le personnel non essentiel. Éviter de respirer la vapeur.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Préc's pour l'environnement : Ne pas déverser dans les égouts ou les rivières. En cas de contamination des égouts, contacter immédiatement la compagnie de distribution d'eau locale. Contenir le déversement en utilisant un système de rétention. En cas de contamination des rivières ou lacs, contacter les autorités locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédures de nettoyage : Contenir et collecter les déversements avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple du sable, de la terre vermiculite, de la terre de diatomées et placer dans un récipient approprié pour ne élimination conforme à la réglementation des déchets (voir Section 13). Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Se reporter à la section 8 de la fiche technique de sécurité.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Cond's pour la manipulation :

- Prévenir les concentrations de vapeur dans l'air et les concentrations de vapeur supérieure aux limites d'exposition professionnelle.
- Gardez le récipient bien fermé.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Éviter l'inhalation de vapeurs et de brume.
- Fumer, manger et boire devraient être interdits dans les zones de stockage et d'utilisation.
- Pour la protection individuelle, voir la section 8.
- Ne jamais utiliser de pression pour vider.
- Le conteneur n'est pas un récipient sous pression.
- Toujours conserver dans des récipients fabriqués dans le même matériau que le récipient d'approvisionnement.
- Le Règlement sur les opérations de manutention manuelle peut s'appliquer à la manutention de la réalisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker entre 5 et 25°C dans un endroit frais et bien ventilé, à distance de la chaleur, des sources d'ignition ou du soleil. Veiller à maintenir le conteneur hermétiquement fermé. Empêcher l'accès non autorisé. Les conteneurs ouverts doivent être correctement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites.

Emballage approprié : A ne conserver que dans l'emballage d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisations finales particulières : Donnée non disponible.

Section 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ingrédients dangereux :

- LTEL (8hrs TWS) ppm
- LTEL (8hrs TWA) mg/m³
- STEL (15mins) ppm
- STEL (15min) mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique : Avant de commencer les travaux, assurez-vous qu'une évaluation COSHH a été effectuée. Tous les équipements de protection individuelle, y compris les équipements de protection respiratoire, utilisés pour contrôler l'exposition à des substances dangereuses doivent être sélectionnés pour répondre aux exigences de la réglementation locale.

Protection respiratoire : Éviter l'inhalation des vapeurs, des particules et du brouillard de pulvérisation. Dans la mesure du possible, il convient d'utiliser une ventilation par aspiration à la source et une bonne ventilation générale. Si cela ne suffit pas à maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants en dessous de la limite d'exposition professionnelle, porter une protection respiratoire.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Le choix du matériel respiratoire doit être conforme à la norme BS 4275. Les recommandations pour la sélection, l'utilisation et la maintenance du matériel respiratoire, ainsi que les certificats d'agrément en vigueur, sont émis chaque année par le responsable de la santé et de la sécurité.

Protection des mains : Portez des gants appropriés. Lorsqu'une exposition cutanée est susceptible de se produire, demandez

conseil au fournisseur de gants, indiquez les types et les durées d'utilisation appropriés pour ce produit. Suivez les instructions et les informations fournies par le fournisseur de gants sur l'utilisation, le stockage, la maintenance et le remplacement.

Protection des yeux : Portez des lunettes de protection appropriées.

Protection de la peau : Combinaison en coton / synthétique sont normalement appropriés. Les vêtements grossièrement contaminés doivent être retirés et la peau lavée à l'eau et au savon ou avec un produit de nettoyage exclusif.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État : Liquide visqueux

Viscosité : 10-15 poise (ICI Rotothinner 20 C).

Point de rupture : Aucun

Gravité Spécifique : 1.3-1.5

pH : 8-8.5

Solubilité dans l'eau : Miscible

9.2 Autres informations

Autres informations : Donnée non disponible.

Section 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réactivité : Stable dans les conditions de transport ou de stockage recommandées. En cas d'incendie, une décomposition dangereuse telle que de la fumée, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et des oxydes d'azote peut être produite. Tenir à l'écart des agents oxydants et des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter tout risque de réaction exothermique.

Section 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'y a pas de données disponibles sur le mélange. Le mélange n'est pas classé dangereux selon la directive 1999/45 / CE.

Section 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Il n'y a pas de données spécifiques disponibles sur le produit lui-même. Le produit ne devrait pas être autorisé près des égouts ou des cours d'eau, ni être déposé là où il pourrait affecter les eaux souterraines ou de surface.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Opérations d'élimination : Les déchets, y compris les conteneurs vides, doivent être éliminés conformément à la réglementation nationale.
Règlements.

13.2 Codes selon la liste des réglementations en matière de déchets

Produit tel que fourni : code de déchet non dangereux 08 01 12, déchets de peinture et vernis autres que ceux mentionnés dans le code 08 01 11.

Conteneurs partiellement utilisés, contenant les résidus séchés du produit fourni : classés comme déchets non dangereux 08 01 02, déchets de peinture et de vernis autres que ceux mentionnés dans le code 08 01 11.

Conteneurs usagés, rigoureusement évidés et contenant les résidus séchés du produit fourni : Code de déchet non dangereux 15 01 02 pour emballages en plastique ou code de déchet non dangereux 15 01 04 pour emballages métalliques.

«Raclage rigoureux» : retirer la quantité maximale de produit du récipient par des moyens physiques ou mécaniques (égouttage ou grattage) pour laisser un résidu ou une contamination qui ne peut être enlevé par ces moyens. Ces codes ont été attribués en fonction de la composition réelle du produit, tel que fourni et sous forme de résidus séchés. En cas de mélange avec d'autres matières, les codes de déchets cités peuvent ne pas être applicables.

Section 14 : Informations relatives au transport

14.1 Transport dans les locaux de l'utilisateur

Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont debout et sécurisés.

Assurez-vous que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas de renversement accidentel.

14.2 Réglementations/législation particulières à la substance en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Le transport doit être conforme à l'ADR, pour la route et à l'IMDG pour la mer.

Les classifications de transport fournies dans cette section ne sont pas valables pour un transport aérien.

Numéro ONU, ADR et IMDG : non réglementé.

Section 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Aucun des composants n'est répertorié.

Ce produit a été évalué selon le règlement CHIP et est classé comme suit :

SUBSTANCES NOMMÉES

Aucune substance ne doit être nommée dans cette section.

INDICATION (S) DE DANGER : Aucune

LETTRE (S) DES SYMBOLES : Aucun

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Phrases d'avertissement :

- PEINTURE À L'EAU
- Assurer une bonne ventilation pendant l'application et le séchage.
- Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Lors de l'application, il est conseillé de porter une protection oculaire
- En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau ou avec un nettoyant cutané exclusif.
- Garder hors de la portée des enfants
- Ne pas vider dans les égouts ou les cours d'eau

Phrase étiquetée selon le Règlement sur les composés organiques volatils dans les peintures, les vernis et les produits de finition pour véhicules

Valeur limite UE pour ce produit (cat. A / a) : 75g / l (2007) / 30g / l (2010)

Ce produit contient max : 20-30g / l COV

Section 16 : Autres informations

Autres informations

Autres informations : Vous devez vous assurer que votre évaluation COSHH est conforme au règlement COSHH et aux codes de pratiques approuvés. Cette fiche de données de sécurité est préparée conformément au règlement (UE) n° 453/2010 de la Commission.